

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 22 avril 2026,
L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril à 20 h 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur Michel LAURENT, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Michel LAURENT
Didier TRIBOLET
Robert MUZELLE
Marie BOUJOT
Aurélien VOLLE
Mattéo ROFFE
Christiane VERNAY
Adrien BERTRAND

Catherine BORIER
Eliette LAFAY
Mylène MARTIN
Laurent SALIN-VALERY
Typhaine GESLIN-CHAMBON
Frédéric VIAL
Merryl MESSAOUDI-PERRET

Excusés : Néant

Désignation du secrétaire de séance : Madame Catherine BORIER

2026.04.04.02

Objet : Désignation des délégués de la commune – CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 731-4 du code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ;

CONSIDERANT que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association qui propose une offre de prestations sociales à destination des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement des instances municipales, le CNAS invite le conseil à procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité ;

- Un délégué représentant les élus : désigné parmi les membres du conseil municipal
- Un délégué représentant les agents : issu de la liste des bénéficiaires

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentant :

- Pour les élus : Madame Eliette LAFAY (3eme Adjointe)
- Pour les agents : Madame Florence ROMIER

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

Article 1er : de désigner comme représentants de la commune auprès du CNAS :

- **Madame Eliette LAFAY, déléguée représentant les élus ;**
- **Madame Florence ROMIER, déléguée représentant les agents.**

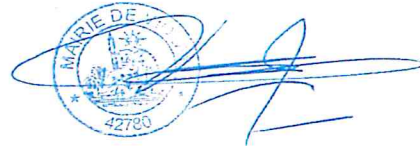
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A VIOLAY, le 01 juin 2026,

La secrétaire de séance :
Madame Catherine BORIER



Le Maire,
Michel LAURENT,



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le

Monsieur le Maire - 1 JUIN 2026

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20260601-2026040402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 02/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

